



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E138946

VALABLE JUSQU'AU 29/12/2023

ÉDITÉ LE 17/03/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/02/1990

Forme juridique : SARL

Capital : 7 622

Raison sociale : PHILIPPE DEPANNAGE

99 RUE GALLIENI
95170 DEUIL LA BARRE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PONTOISE 35326036700035

Siret : 353 260 367 00035

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 2102740

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 095203878 N 003

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 095203878 N 003

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2021

Téléphone : 01 39 34 74 84

Portable : 06 24 93 11 32

Fax :

Site Internet :

E-mail : philippedepannage@orange.fr

Responsabilité légale :

BARBEDETTE LAURENT GÉRANT

Effectif moyen : 3

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² (Technicité courante) Mention RGE	10/12/2019
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	21/01/2020
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	14/03/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	14/03/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE COLOMBES
IMMEUBLE LE DEBUSSY
30, RUE GABRIEL PERI
92707 COLOMBES CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.